



Garde de ma fille et jaf

Par **Dory72000**, le **20/12/2021 à 19:30**

Bonjour,

Je vous expose la situation :

Nous sommes mon mari et moi en procédure de divorce depuis octobre 2020. Nous avons une petite fille ensemble âgée de 11 ans.

Mon mari veut la résidence de notre fille et moi aussi.

Nous sommes passés déjà devant le Jaf en avril 2021 et une garde alternée provisoire a été décidée jusqu'au 14 décembre dernier, avec enquête sociale.

Nous avons déjà vu l'enquêtrice sociale chacun de notre côté et elle nous a indiqué qu'elle ne pourrait pas rendre son rapport à temps, l'audience a en effet été reportée au 15 mars 2022.

Le papa de ma fille a trouvé en septembre dernier du travail qu'il exerce une semaine dans notre commune de résidence et une semaine dans la commune de résidence de sa nouvelle compagne avec qui il est depuis janvier 2021.

Il a également son logement personnel à 50m de chez moi.

Je viens d'apprendre que sa nouvelle compagne est enceinte de 3 mois, ce qui ne me pose aucun soucis, il refait sa vie c'est son choix, même si nous sommes encore mariés.

Le papa de ma fille a des horaires de travail absolument pas adaptés pour la garde d'une enfant, il fini à 20h le soir, ma fille est donc chaque soir chez ses grands parents paternels. Et donc une semaine sur deux, pour le moment il travaille à 70 km d'ici et loge chez sa nouvelle compagne.

Il ne participe jamais aux rendez-vous avec les professeurs du collège de ma fille, ne lui fait jamais faire ses devoirs, ne l'aide pas à vérifier son sac d'école, elle oublie donc souvent du

matériel pour aller au collège, je rappelle qu'elle a 11 ans et il m'a même dit (par écrit, en textos, j'ai donc des preuves) à plusieurs reprises que notre fille était en âge d'être autonome, à 11 ans.

C'est un homme qui a été violent avec moi et avec ma fille par le passé et Mme le juge en avril dernier ne m'a pas cru sur parole, j'avais pourtant des dépôts de plainte en ma possession.

Depuis j'ai retrouvé par hasard un rappel à l'ordre que monsieur a eu en septembre 2020. C'est un homme qui m'a déjà fait du chantage affectif pour que je ne le quitte pas, il s'est même ouvert les veines une fois.

Monsieur va sans nul doute aller vivre avec sa nouvelle compagne enceinte de lui à 70 km de mon domicile.

De mon côté je suis aide à domicile et mes horaires de travail sont parfaitement adaptés pour m'occuper de ma fille.

Ma question est : avec tous les éléments dont je vous ai fait part, pensez-vous sincèrement que Mme le juge pourra lui donner la résidence totale de notre fille et l'emmener loin de son lieu de résidence actuelle ?

Je fais tout mon possible pour que ma fille soit au mieux, mais j'avoue que j'ai très peur d'une injustice.

Excusez moi pour le roman, je vous remercie d'avance de votre réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **20/12/2021** à **21:25**

Bonsoir

Personnellement, je pense que si le juge n'a rien de négatif contre vous, on sait qu'il préfère souvent confier la garde à la mère.

Allez à l'entretien avec les éléments que vous avez exposés mais il faut toujours éviter d'en faire trop!